

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérard- 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

**N° 2018-304**

NG

**OBJET** : Ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'éducateur des activités physiques et sportives territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe - session 2019

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-792 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 17 du décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu l'arrêté du 12 décembre 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu l'arrêté n°2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2017-194 du 6 juillet 2017 donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe chargée des concours, de l'emploi, de la santé et de l'action sociale,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

**ARRETE**

**Article 1** : L'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'éducateur des activités physiques et sportives territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est ouvert à compter du **4 septembre 2018** pour le ressort géographique des centres de gestion de l'interrégion Ile-de-France /Centre-Val de Loire.

**Article 2** : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne au plus tard le **10 octobre 2018**.

**Article 3** : Pendant la période de retrait de dossiers, du **4 septembre au 10 octobre 2018**, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr).

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

**Article 4** : La clôture des inscriptions est fixée au **18 octobre 2018**.

**Article 5** : L'épreuve écrite aura lieu le **17 janvier 2019** au CIG de la petite couronne – 1 rue Lucienne Gérard– 93698 PANTIN.

**Article 6** : Le règlement général des concours et examens professionnels, annexé au présent acte et consultable sur le site internet [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr) est communicable à toute personne en faisant la demande.

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des centres interdépartementaux de gestion de la petite et de la grande couronne, du centre de gestion de la Seine-et-Marne et des centres de gestion de la région Centre-Val de Loire, du C.N.F.P.T 1<sup>ère</sup> couronne et du Pôle Emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 11 juillet 2018

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale,



Sylvie HUSSON

Accusé de réception en préfecture  
098-287500060-20180711-2018-304-AR  
Date de télétransmission : 12/07/2018  
Date de réception préfecture : 12/07/2018